

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 30 juillet 2024**

DELIBERATION N° 2024/111

**APPROBATION DU PROJET LEADER « ANIMATION POUR L'EMERGENCE D'UN
TIERS-LIEU NOURRICIER AU QUARTIER BREISSAND A JAUSIERS »
ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Date de convocation : 24 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme Elisabeth JACQUES, Présidente.

Nombre de conseillers :

En exercice : **26**

Présents : **15**

Absent(s) : **11**

- dont suppléé(s) : **0**

- dont représenté(s) : **6**

Résultat du vote :

Votants : **21**

- dont « pour » : **21**

- dont « contre » : **0**

- dont « abstentions » : **0**

PRESENTS :

Mmes **BARDIN** Régine, **DONNEAUD** Chantal (*quitte la séance après le vote de la question n°3 et donne pouvoir à Jacques FORTOUL*), **GARCIER-RICHAUD** Hélène, **JACQUES** Elisabeth et **PIGNATEL** Agnès.

MM. **BOUGUYON** Yvan, **CAPEL** Denis, **FRANQUEBALME** Jean-Pierre **FORTOUL** Jacques, **GASTON** Arnaud, **ISOARD** Bernard, **OLIVERO** Albert, **MILLION-ROUSSEAU** Daniel, **PELLOUX** Jacques, **REYNAUD** Frédéric, et **TRON** Jean-Michel.

EXCUSES :

Mmes **ALLEMANDI** Florence, **OCCELLI** Chloé (*pouvoir à PELLOUX Jacques*), **OKROGLIC** Dominique (*pouvoir à BARDIN Régine*), et **REYNAUD** Sandra (*pouvoir à GARCIER-RICHAUD Hélène*).

MM. **BARNEAUD** Christophe (*pouvoir à MILLION-ROUSSEAU Daniel*), et **ORTUNO** Miguel (*pouvoir à BOUGUYON Yvan*).

ABSENTS :

Mmes **BANCILLON BOË** Fabienne, **GARCIER** Clarisse, **MATTERA** Wendy et **VAGINAY-RICOURT** Sophie.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme **BARDIN** Régine

OBJET : APPROBATION DU PROJET LEADER « ANIMATION POUR L'EMERGENCE D'UN TIERS-LIEU NOURRICIER AU QUARTIER BREISSAND A JAUSIERS » ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Exposé des motifs

La CCUVSP est propriétaire d'une friche depuis 2009 située à Jausiers : un ensemble immobilier de 70 00 m² comprenant l'ancienne caserne Breissand. Le site représente 2 700 m² de bâtiment et 2.3 ha de terrain, laissés à l'abandon depuis le départ de l'armée. La requalification de ces espaces en friches est une véritable opportunité de densification du bâti existant, dans ce contexte national et régional d'aménagement. En outre, plusieurs initiatives ont vu le jour depuis le rachat par l'EPCI, sans aboutir toutefois.

Depuis 2023, une nouvelle dynamique locale se crée autour de Breissand et la CCVUSP souhaite s'appuyer sur une banque d'idées foisonnante et une diversité de personnes ressources mobilisées pour requalifier le site en tiers-lieu. Pour cela, il apparaît nécessaire de recruter une personne à temps plein, capable de coordonner l'ensemble du projet, de mobiliser toutes les parties prenantes, de faire émerger le tiers-lieu et de prévoir ses modalités de fonctionnement. L'agent chef de projet joue un rôle central dans la conception, la mise en œuvre et la gestion de ces espaces collaboratifs, en veillant à ce qu'ils répondent aux besoins de la communauté et en favorisant l'innovation et les échanges. Le poste sera soutenu via le programme Leader Alpes & Azur.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDÉRANT que le foncier, déjà rare au sein des territoires, devient un enjeu crucial pour les collectivités avec l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) de la loi Climat et Résilience;

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon (CCVUSP) est propriétaire d'une friche depuis 2009 : un ensemble immobilier de 7000 m² comprenant l'ancienne caserne Breissand, représentant 2700 m² de bâtiment et 2.3 hectares de terrain, laissés à l'abandon depuis le départ de l'armée ;

CONSIDÉRANT que plusieurs initiatives ont vu le jour depuis le rachat par l'EPCI, sans aboutir toutefois, et qu'une nouvelle dynamique locale s'est créée autour de Breissand depuis 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'un lieu à vocation multiple permettrait de répondre à des enjeux forts relatifs au foncier : économique, agricole et résidentiel ;

CONSIDÉRANT que ce projet complexe fait face à deux défis majeurs : la reconversion d'une friche en la création d'un tiers-lieu ainsi que l'existence de risques et aléas élevés révélés par le PPRN de Jausiers, le site étant situé en zone inondable ;

CONSIDÉRANT que ce projet vise à aboutir à un ensemble cohérent qui permette la réalisation d'un projet partagé autour de l'agriculture, de l'alimentation et des liens sociaux ;

CONSIDÉRANT qu'au regard de ces enjeux il est nécessaire de recruter un chef de projet dédié pour assurer les conditions de réussite de ce projet ;

CONSIDERANT que le recrutement d'un chef de projet « tiers-lieu » est estimé à 114 000 € HT ;

CONSIDERANT que l'appel à projets LEADER du GAL « Alpes et Azur » via la fiche-action 1 « Renforcer les liens sociaux et consolider les services pour tous » permettrait de cofinancer ce poste de chef de projet « tiers-lieu » ;

VU l'avis favorable de la Commission Attractivité du Territoire réunie le 18 juin 2024, relatif à la fiche projet présentée en séance ;

Sur proposition d'Agnès PIGNATEL, Vice-présidente en charge du pôle Attractivité du territoire,

Après délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le projet « ANIMATION POUR L'EMERGENCE D'UN TIERS-LIEU NOURRICIER AU QUARTIER BREISSAND A JAUSIERS ET DEMANDE DE SUBVENTION LEADER » ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de cette opération qui, compte tenu des subventions sollicitées, pourrait s'établir comme suit :

DEPENSES - Fonctionnement	Montant HT
<i>Recrutement d'un chef de projet</i>	
Frais de personnel (CDD 2 ans)	95 000 €
Coût indirects (15% des frais de personnel)	14 250 €
Frais de déplacement (5% des frais de personnel)	4 750 €
TOTAL PROJET	114 000 €
RECETTES - Investissement	
Financeurs	Montant
Autofinancement CCVUSP (20%)	24 000 €
LEADER- FEADER	90 000 €
TOTAL	114 000 €

- **AUTORISE** la Présidente à solliciter les subventions publiques en vue de financer le projet.
- **AUTORISE** la Présidente à engager les actions prévues et signer tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,

Mme

Signé par : Elisabeth JACQUES
Date : 05/08/2024
Qualité : Présidente

